



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2016

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

**Numéro**

**2016/FEV/20**

**Point de l'ordre du jour**

**16**

**OBJET**

**RÉNOVATION DU RÉSEAU  
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**RAPPORTEUR**

**M. PASSERIEU**

Le Jeudi 18 février 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 février 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. P- . SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. A. CARRAL donné procuration à Mme M-A. SCANO  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. M. CHARLIER  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme A. POL a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO  
M. J-P. PERICAUD a donné procuration à L. TACHOIRES

**Exposé des motifs**

La commune a sollicité le S.D.E.H.G pour étudier l'avant projet concernant la rénovation du câble d'éclairage public entre les appareils n°995 et n°996 situés avenue d'Occitanie (cf photos).

- Abandon du câble d'éclairage public existant entre les EP n°995 et n°996 actuellement en défaut. Devant l'impossibilité de dérouler le nouveau câble en lieu et place de l'ancien, création d'un réseau souterrain de 38,5 mètres de long en conducteur U1000RO2V afin de réalimenter le point lumineux n°995 depuis le n°994.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G, la part restant à la charge de

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne  
du 18 Février 2016**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 26/02/2016  
L'affichage en mairie le : 26/02/2016  
La notification le : 26/02/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupéré par le S.D.E.H.G).....875 €
- Part S.D.E.H.G.....3 232 €
- Part restant à la charge de la commune (Estimation).....1 448 €
- TOTAL.....5 555 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services Techniques du S.D.E.H.G pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

### **Décision**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

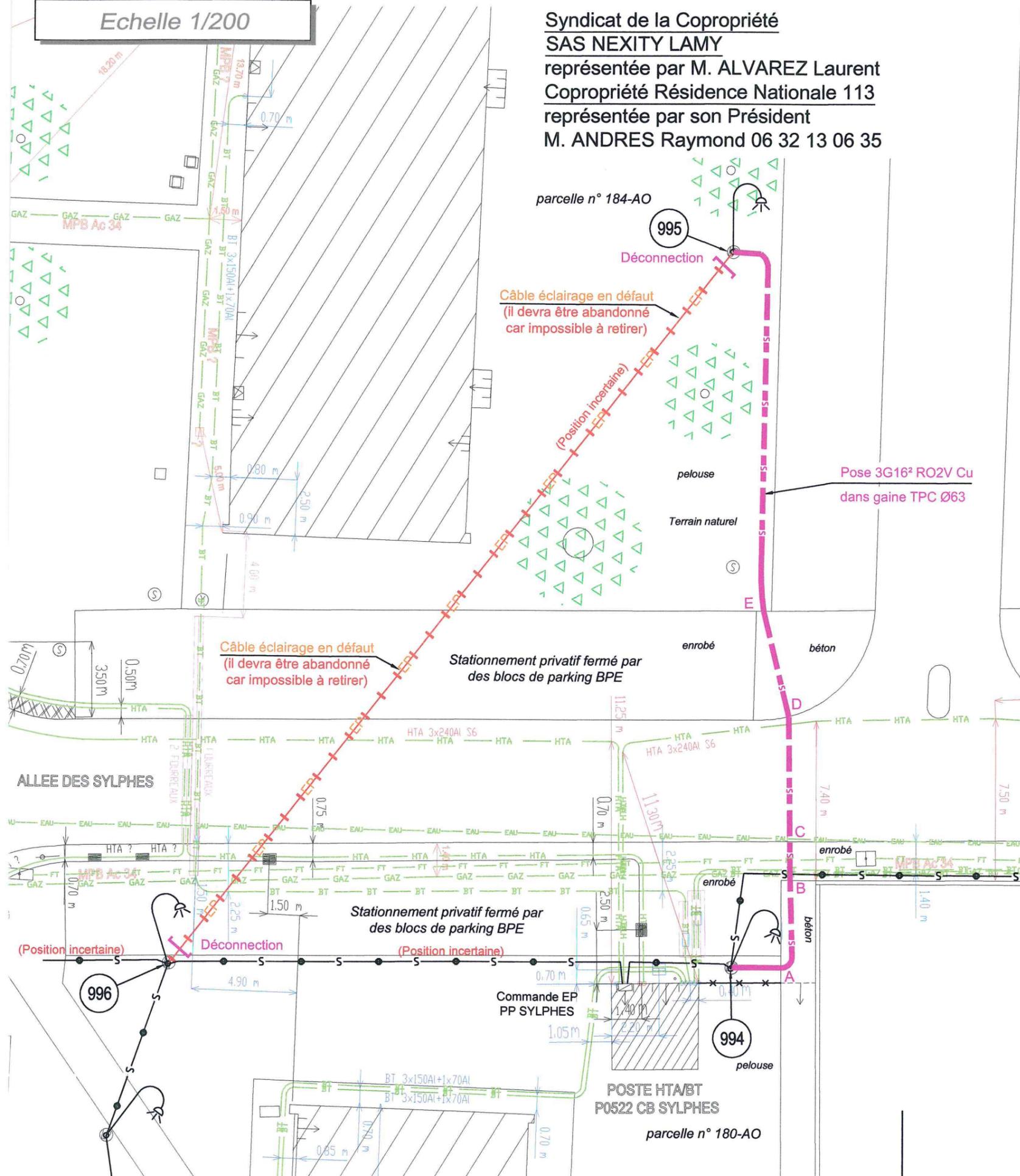
- **APPROUVE** l'avant projet sommaire présenté ;
- **S'ENGAGE** à verser au S.D.E.H.G une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Echelle 1/200

Syndicat de la Copropriété  
**SAS NEXITY LAMY**  
 représentée par M. ALVAREZ Laurent  
 Copropriété Résidence Nationale 113  
 représentée par son Président  
 M. ANDRES Raymond 06 32 13 06 35



**EP 995**

Existant conservé

Dépose et repose mât+lanterne  
 Déconnection du câble vers EP996  
 Raccordement du nouveau câble EP



**EP 994**

Existant conservé

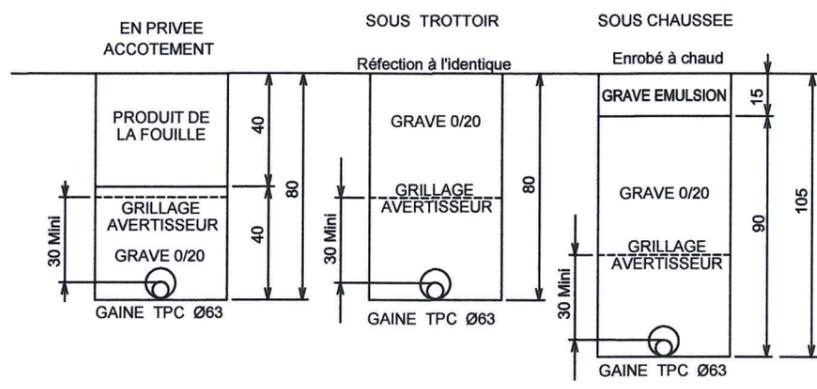
Dépose et repose mât+lanterne  
 Pose boîtier classe II équipé  
 1 DDA 30mA 6A  
 1 porte fusible 10A



**EP 996**

Existant conservé

Dépose et repose mât+lanterne  
 Déconnection définitive du câble vers EP 955



Masquer		TABLEAU DE DEPOUILLEMENT GLOBAL									
Afficher	TRONCON	994 - A	A - B	B - C	C - D	D - E	E - 995	TOTAL			
TERRASSEMENT	REVETEMENT	PRIVE		TROTTOIR	TROTTOIR	CHAUSSEE	TROTTOIR	PRIVE			
	COUPE TYPE										
	code article	Intitulé	unité								
TRANCHEE	BSI001	Tranchée 1,05 / 0,30m/lrg	ml	2,50	4,50	2,00	6,00	5,00	18,50	38,50	
	BSI009	MV tranchée < 1,05	ml	-6,25	-11,25	-5,00		-12,50	-46,25	-81,25	
revêtement	BSI013	Croisement canalisation	u			5	2			7,00	
	BSI016	Découpage trottoir cimenté/chaussée enrobé à chaud	ml		9,0	4,0	12,0	10,0		35,0	
REMBLAIS	BSI017	Sable roulé / sabline / Concassé	m3	0,30	1,08	0,48	1,62	1,20	2,22	6,90	
	BSI019	Grave émulsion /grave bitume	m3				0,27			0,27	
REFECTION	BSI020	Ciment lissé / béton taloché (0,10m)	m2		2,25			2,50		4,8	
	BSI022	Enrobé à chaud	m2			1,00	3,00			4,0	
GAINES	BSI026	Fourniture et pose TPC 63	m	6,5	4,5	2,0	6,0	5,0	22,5	46,5	
	BSI033	Déroutage câble EP ou branchement	m	2,5	4,5	2,0	6,0	5,0	18,5	38,5	
DEROULAGE	BSI033										
CABLE	BSF039	3x16² CU RO2V	m	4,50	4,50	2,00	6,00	5,00	20,50	42,5	